

Carouge: vers une diminution des quantités de déchets incinérables

Réputée pour son vieux quartier, la commune de Carouge – avec ses voisines Genève et Lancy – connaîtra prochainement une forte densification dans le cadre du projet urbain Praille Acacia Vernets (PAV). Entretien avec Nils Rademacher, chef de la voirie depuis 2014, sur les actions en cours et les évolutions attendues.

Le 31 mars 2017, la ville de Carouge comptait 22 251 habitantes et habitants. La capacité du futur quartier PAV est évaluée à 11 000 logements et autant d'emplois. Un parc de six hectares devrait aussi voir le jour. Limiter la quantité des déchets ménagers incinérés est une priorité pour la ville.

Fin de la tolérance communale

Dans le canton de Genève, les communes assument les coûts de collecte et de traitement des déchets ménagers (pas de taxe au sac). Les entreprises, en revanche, doivent répondre au principe de causalité en prenant en charge les coûts de leurs déchets. Cependant, de nombreuses communes collectent gratuitement les déchets incinérables des PME. Carouge compte plus de 3 000 sociétés (pour 25 600 emplois). Jusqu'à fin 2016, elle facturait la collecte à 260 d'entre elles (productrices d'environ 70 % des déchets).

Début 2017, toutes les entreprises de la commune inscrites dans le répertoire

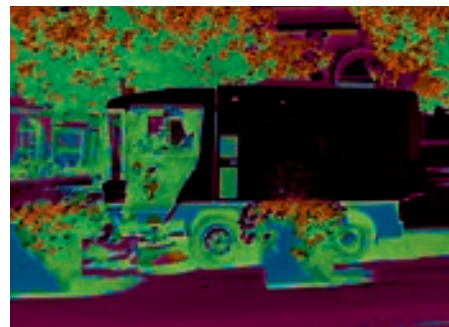
du canton (REG) ont reçu un questionnaire afin d'établir la taxation la plus juste possible. Elles sont 1 500 à avoir répondu jusqu'au deuxième rappel, et 200 d'entre elles n'ont plus d'adresse sur la commune. Les sociétés qui n'ont pas répondu seront taxées d'office sur la base des informations du REG. Pour les micro-entreprises (8 employés ou moins), la taxe se monte à 50 francs par employé (minimum 100 francs par entreprise) et sera facturée dès cette année.

En contrepartie, ces entreprises ont l'autorisation d'accéder aux écopoints communaux et bénéficient de la gratuité pour les déchets recyclables. Les sociétés d'une seule personne exerçant une activité à domicile ou au domicile d'autrui bénéficient d'une exonération.

Quantités différenciées

La campagne cantonale des «petites poubelles vertes» a eu du succès auprès de la population carougeoise, ce qui a permis d'augmenter de 25 % la quantité de biodéchets collectés sélectivement. Grâce à la fin de la tolérance communale, on s'attend à une diminution annuelle de déchets ménagers incinérés de 50 kg/an/emploi (entreprises moyennes). Pour limiter son impact sur l'environnement et sur la mobilité, la Ville de Carouge pratique une collecte mutualisée; ainsi, le même véhicule collecte les déchets des ménages et des entreprises. Les autres peuvent disposer de la gratuité de la collecte en porte-à-porte du papier, du carton et des biodéchets, si la commune collecte également les incinérables. Dès 2018, la taxation se fera au poids (pesée embarquée).

La partie quantifiable produite par les entreprises est estimée à 1 250 tonnes. Pour inciter au tri, la facture indiquera de manière distincte les quantités (papier/carton, biodéchets, ordures ménagères). La commune associe les lavures de restaurants à des déchets urbains et organise la collecte deux fois par semaine, selon la base légale en vigueur (autorisation SCAV). Les res-



Les balayeuses sont gourmandes en diesel (6 l/h). Un logiciel permettra peut-être bientôt d'optimiser leurs parcours.

taurateurs ont l'obligation de séparer les lavures des ordures ménagères, mais sont libres de mandater un transporteur privé.

Bien choisir son indicateur

La commune de Carouge vise à diminuer les quantités annuelles d'ordures ménagères de 208 à 180 kg par habitant-e d'ici fin 2018. La production de déchets incinérables est un indicateur plus juste que celui du taux de collectes sélectives. Carouge – qui motive sa population à refuser la publicité dans les boîtes aux lettres et qui n'a proportionnellement que peu de villas avec jardin – a un taux de collecte plus faible que la moyenne cantonale. La comparaison ne rend pas justice à ses efforts, mais cela ne suffira pas à décourager ses initiatives.

Elle participe ainsi à un projet avec plusieurs villes européennes. Installées sur les camions de la voirie, des caméras filmeront la voie publique et un logiciel en cours de mise au point analysera les déchets rencontrés (quantités, types, lieux), de manière à établir quotidiennement un indice de propreté, ce qui permettra à terme et par exemple d'optimiser l'utilisation des balayeuses.

Propos recueillis par **Anne-Claude Imhoff**, leBird, auprès de **Nils Rademacher**, chef du service voirie, espaces verts et matériel (SVEM), www.carouge.ch.



Photos: leBird

Les micro-entreprises peuvent utiliser les écopoints.